



La Défense, le 31 mai 2017

MESSAGE n° 2017 – 11

Compte-rendu de la rencontre du 31 mai 2017 des OS avec le ministre de l'Intérieur

Intervention du SCPN

Monsieur le ministre,

Vous ne l'ignorez pas, mais l'accès à cette nouvelle fonction vous permet de le constater de façon privilégiée : notre institution, qui a relevé avec un courage et un engagement de tous des défis titanesques pour adapter notre dispositif à la réalité des menaces, se trouve dans un grand état de fatigue.

Il est urgent dès lors de procéder à un état précis des forces de sécurité intérieure, de leurs atouts comme de leurs marges de progression.

- La société actuelle confronte les policiers au questionnement de leurs valeurs fondamentales, et interroge le sens de leur mission.
- Il est urgent, dans ce contexte de doute et de menace conjugués, de redonner aux forces de l'ordre les moyens d'être efficaces, car les attentes de la population sont aussi fortes que légitimes.
- Il vous faudra aussi veiller, par l'autorité que vous confèrent vos fonctions, à refuser guerres fratricides et manœuvres déloyales.
- Il importera également de ne pas prendre le risque de déstabiliser là où ce n'est pas indispensable.

Plusieurs défis restent à relever et passent par différentes voies :

1/ Un enjeu de gouvernance générale de notre institution. Faisons un état des états (statistiques), prenons le temps de lister les missions, de les passer en revue une à une, et de procéder à leur évaluation. Il suffit d'entendre la place prise par le « reporting » dans l'activité de nos collègues

ainsi que les commandes quotidiennes qui bousculent l'activité journalistique de tous services pour comprendre que cela ne peut pas continuer ainsi. Il n'y a pas qu'en matière de procédure pénale que la forme a pris le pas sur le fond, cela contribue fortement à la profonde crise de sens que nous traversons, à tout niveau de la hiérarchie. Assumons, enfin, un recours plus systématique à des enquêtes de satisfactions, de préférence à la compilation de statistiques qui, par nature, rendent très imparfaitement compte de la dimension essentiellement psychologique de l'action de lutte contre la délinquance.

2/ Il y a nécessité aujourd'hui d'un ministère qui se réaffirme comme protecteur de ses agents, sur les plans juridique et matériel (mise en place d'un véritable accompagnement des fonctionnaires victimes, notamment), mais aussi sur le plan médiatique.

Il est plus que temps de surmonter l'excessive pudeur héritée du passé, et assumer une prise de parole publique pour défendre les policiers lorsqu'ils sont livrés à des lynchages ou emballements médiatiques comme on en a connus encore dernièrement. Ne nous laissez pas, représentants du personnel, seuls à porter, sur les plateaux et dans les médias, la voix des policiers de terrain.

3/ Vous avez conscience des enjeux en termes de paix publique et de sécurité de proximité. Plus que la résurrection d'une approche trop dogmatique, c'est de leviers d'efficacité concrets dont ont besoin les policiers du quotidien. Les habitants sont en attente de tranquillité et de sécurité retrouvées, et les policiers souhaitent disposer des moyens de satisfaire cette légitime aspiration. La police demande à avoir les moyens de conduire une action crédible et efficace au service de la population qu'elle s'est engagée à protéger et servir.

4/ Redonner toute sa place à l'approche préventive au sens noble du terme : l'obstacle à la commission d'infractions. La police administrative constitue assurément un levier d'action à développer, sous le contrôle juridictionnel du juge administratif.

5/ Concernant le maintien de l'ordre, les agents de la force publique ont pu avoir l'impression d'une « acceptation de fait » des violences de plus en plus fréquentes et graves dont ils étaient la cible, une certaine inertie des dispositifs MO pouvant donner l'impression qu'on les cantonne au rôle de « victimes expiatoires » d'un système qui semble douter de la légitimité des buts poursuivis. Les images de nos collègues en flammes sont dans tous les esprits, particulièrement des familles ; l'épuisement et la peur qui en résultent ne peuvent durer. Une remise à plat complète de notre doctrine de maintien de l'ordre, pour préciser et assumer collectivement les conditions d'un recours accru aux moyens de défense adaptés face à des porteurs d'engins incendiaires, notamment, doit être entreprise sans délai.

6/ La judiciarisation croissante des rapports sociaux a fait que l'investigation constitue aujourd'hui l'*alpha* et l'*omega* de l'action policière, avec l'inefficacité que l'on sait. Cette incapacité de l'Etat à protéger la population expose notre société à deux risques :

- d'aucuns – y compris parmi les membres des forces de l'ordre – pourraient être tentés de s'opposer au désordre en dehors du champ de la loi, avec tous les risques de dérapages que cela comporte ;

- laisser de fait cette mission être prise en compte par d'autres, qui ne s'encombrent pas, eux, du respect des lois.


Il est donc urgent de révolutionner complètement notre procédure pénale, et nous ne parlons pas de mesurées de simplification ou autres « patchs législatifs », mais bien d'une refondation complète de la procédure pénale policière.

7/ La question du contrôle d'identité, qui, parce qu'il constitue le seul « outil » d'affirmation de la souveraineté de la République sur ses territoires à disposition des policiers de terrain a pu faire l'objet d'une utilisation parfois éloignée de son objet légal, doit être réglée.

Il faut sortir des polémiques stériles et des mises en cause caricaturales par le haut, et assumer de donner collectivement mandat aux forces de l'ordre d'être à l'initiative et de contrôler les personnes présentes dans l'espace public partout où des désordres se produisent. Il faut pour ce faire repenser complètement les instruments juridiques à disposition des forces de l'ordre, en s'inspirant des bonnes pratiques étrangères (nombreux sont les pays étrangers qui disposent de dispositifs légaux correspondant à ce besoin, du « *stop and search* » des britanniques à l'« interdiction policière de paraître » des allemands).

8/ La question des ressources humaines et des moyens logistiques demeure également un axe de priorité. Des efforts considérables ont été consentis au cours des années passées mais l'ampleur des attentes tout comme l'excessive centralisation des procédures ont mis en évidence des voies de progrès auxquelles nous appelons depuis des années. Nous y voyons également une nécessité pour redonner une vraie marge d'action aux chefs de service, que tout le monde attend au sein de la chaîne hiérarchique de la police nationale.

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke, identifying Céline BERTHON.

Céline BERTHON.